

Le Petit Journal de **Lalleu**

NUMÉRO 82 - DÉCEMBRE 2023 - JANVIER 2024

« All I want for Christmas is you » Mariah Carey

2024



*En cette nouvelle année,
que la quiétude de Lalleu
vous enveloppe.*

ÉDITO

Dernier éditto de l'année, celui-ci ne dérogera pas à la règle de s'inscrire dans l'ambiance du moment, un hiver qui s'annonce humide et chaud, comme le monde qui nous entoure chargé de larmes et de sang, qui nous conduit cette année encore non plus à nous demander s'il y aura de la neige à Noël mais plutôt à nous faire craindre qu'il n'y ait pas de trêve !

Notre petit village à l'abri des colères du monde n'en demeure pas moins (sur)informé, et trouvera, n'en doutons pas, l'enthousiasme pour célébrer comme il se doit cette période bénie des dieux .

Sans tambours ni trompettes mais plutôt avec amour et générosité, nous fêterons comme il se doit ce Noël 2023.

YB

AGENDA DÉCEMBRE - JANVIER

- 22.12 > 04.01 : Fermeture de la Bibliothèque
- 14.01 : Cérémonie des Voeux de la Mairie
- 19.01 : Galette des rois Comité des fêtes



A NOTER

La Mairie sera fermée
du 26.12.23 au 03.01.24

—

PROCHAINS CONSEILS

Mercredi 17 janvier 2024
Mercredi 21 Février
Mercredi 20 Mars

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'APE est une association de parents d'élèves qui se mobilise tout au long de l'année pour organiser des manifestations. À ce titre tous les parents sont membres de droit de l'APE.

Les fonds récoltés participent au financement des activités pédagogiques et/ou ludiques des élèves (sorties, activités, jeux, ...). Ces fonds viennent compléter le budget municipal des écoles. Pour l'année 2022 / 2023 l'APE a financé pour Thourie, la sortie à Saint Malo, la moitié du transport de la classe découverte et la participation au tournoi de handball. Pour La Couyère la session sport cirque et acrosport. Pour Lalleu l'achat de 3 draisiniennes.

L'année 2022/2023 a été chargée d'actions diverses et variées. Nous tenons à remercier la municipalité de Thourie qui nous a offert la possibilité de tenir les buvettes avec vente de gâteaux lors des événements culturels sur la commune. Nous avons participé au marché d'automne de Thourie avec une vente de gâteaux.

Nous avons proposé pour la 2ème année une vente de gâteaux / brioches pour Noël. L'APE a également organisé un atelier créatif pour les enfants lors du marché de Noël de Thourie.

En mars, L'APE a lancé son action repas à emporter. Pour cette année, on vous a proposé Joue de porc ou lasagne de légumes.

Pour marquer l'arrivée du printemps, nous avons organisé pour la 2ème année une vente de saucisson sur commande ou directement au marché de printemps de Thourie.

Nous avons encore pu cette année, grâce à toutes les personnes qui ont donné de leur temps organisé début juin la fête des écoles sur la commune de La Couyère.

Depuis 2019 maintenant, la borne d'apport volontaire à papier est disponible pour tous sur le parking de la zone des loisirs de Thourie. N'hésitez pas à y déposer tous vos papiers, journaux, pub, magazines... Pour chaque tonne collectée, l'APE se voit reverser 40 euros.

L'APE vous propose cette année :

Décembre : vente de gavottes/pain d'épices. Participation au marché de Noël de Thourie

Février : action petit déjeuner

Avril : plat à emporter

Juin : fête des écoles

Merci à toutes et tous pour votre soutien et pour l'aide apportée tout au long de l'année.

Bureau de l'APE

Présidente : Christelle Frémont

Trésorière : Amandine Bellay

Vice trésorière : Anne-Lise Bossoreil

Secrétaire : Chloé Noël

Vice secrétaire : Céline Aliix

DESSINS D'ENFANTS



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Photographie de la cérémonie du 11 Novembre à Lalleu, commémorant, comme chaque année, la fin de la première guerre mondiale et rendant hommage à tous les morts pour la France, civils ou militaires, des conflits anciens ou actuels.

EPICERIE-BAR



Cette nouvelle année commence avec une très bonne nouvelle pour notre bourg puisque l'épicerie Bar An Alloz va bientôt rouvrir !!

En effet le repreneur, M. Vincent Aubry, nous a annoncé que "**Le Bar à bull**" allait ouvrir ses portes dans la première quinzaine de janvier !

Oui, vous avez bien lu, "An Alloz" va devenir "Le Bar à bull" notamment parce que le lieu va devenir un bistrot avec des cibles de fléchettes, baby foot et flippers ! Il y aura toujours une partie consacrée à une épicerie multi-services, de la petite restauration, de la bière bretonne et ... des soirées pizzas le vendredi soir ! Vous pourrez commander des baguettes de pain blanc dès début janvier.

Les horaires ne sont pas encore complètement fixés, mais les mercredis seront fermés pour sûr.

Bon, on a hâte !

HORAIRES DE LA BOULANGE.



Le mardi : 16h-19h

(Commande de préférence avant lundi à 16h)

Le mercredi : 9h-12h +

(Sur commande avant lundi à 16h)

Le Samedi : 16h-19h +

(Sur commande avant vendredi à 16h)

Le dimanche : 9h-12h

(Commande de préférence avant vendredi à 16h)

Tél: **09 50 20 59 36** (laisser un message)

E-mail : **laboulange.lalleu@gmail.com**

Merci de ne pas passer par Facebook ou Messenger pour la commande svp.

LE FAIRIE : oiseau d'Australie par Sylvie DHINAUT



Dans ce numéro du petit journal, mon article portera sur le mérion superbe appelé aussi fairie, ce petit oiseau venant d'Australie du sud-est et de Tasmanie dont j'en ai fait la découverte par le biais d'un mail de Guylaine Rossi lors d'un de ses voyages en Australie m'a donné envie de partager avec vous la beauté de ce mérion superbe par ce plumage bleu époustouffant et dont l'espèce est méconnue en France.

C'est un oiseau sédentaire et territorial. Son alimentation est principalement composée d'insectes (fourmis, sauterelles, mouches, diverses larves) et complétée de graines. Il peuple une grande variété d'habitats vivant presque dans n'importe quelle zone qu'il dispose d'un petit taillis dense pour se mettre à l'abri comme dans les pâturages avec quelques buissons épars, dans les forêts peu épaisses, les bois, les Landes voire même les jardins privés. Il se nourrit dans des zones découvertes mais à proximité d'un couvert dense où il peut se cacher s'il se sent menacé.

Les couvertures parodiques sont particulièrement mises en valeur lors de la parade nuptiale où il effectue des vols ondulants très accentués. **Le couple est uni pour la vie** même si régulièrement ils s'accouplent avec d'autres partenaires. Le mâle présente des pétales de fleurs à la femelle afin de maintenir les liens du couple, mais également pour courtiser d'autres femelles.

Il est souvent vu en groupes familiaux comprenant un mâle. Pour ne pas élever de jeunes intrus **le mérion superbe apprend un mot de passe à ses oisillons**, cette mesure de sécurité permettrait au fairie de se prémunir contre le parasitisme de couvée pratiqué par le coucou de Horsfield. L'apprentissage commence avant même l'éclosion des oeufs. Le même fait des vocalises durant la période d'incubation s'arrêtant à la première éclosion. Seuls les jeunes mérions le respecteraient durant leurs supplications pour recevoir de la nourriture. Les oisillons délaissés après quelques jours ne pouvaient pas l'émettre.

L'espèce présente un fort dimorphisme sexuel. Pendant leur période de reproduction, ils portent un plumage très voyant qui comporte un bleu argent iridescent contrastant avec le noir et le gris brun du reste du corps. Celui de la femelle est dans les teintes de brun- gris.

Plusieurs femelles et de jeunes des années précédentes se nourrissent ensemble, aident le couple reproducteur à élever les poussins et à défendre leur territoire, durant la période d'incubation s'arrêtant à la première éclosion.

Le plumage bleu des mâles n'apparaît qu'après leur première mue.

Nom : Le Mérion superbe ("Fairie")

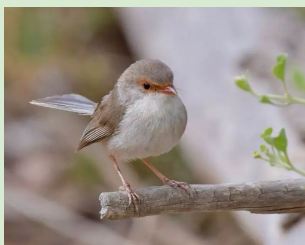
Famille : Malirudea

Espèce : *Cyaneus*, qui vit en Tasmanie et aux îles Bass Strait est plus grand et plus foncé dans les couleurs bleues.

Espèce : *Cyanochlamys*, qui se trouve en Australie, est plus petit et plus clair que le précédent, avec les couleurs bleues plus pâles.

Taille : 14 à 16cm

Poids : 8 à 13 grammes



TERRITOIRE

Participez à la Modification n°3 du PLUIH

Les élus travaillent sur des modifications du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUIH) : évolution de projets, meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, corrections diverses... Une concertation est en cours. Vous pouvez consulter les objets de la modification et vous exprimez dès maintenant !

Par courrier à l'attention du président de Bretagne porte de Loire communauté - Le Steriad, PA Château-Gaillard, 2 allée de l'Ille, 35470 Bain-de-Bretagne.

Par mail à urbanisme@bretagneportede Loire.fr

ou via le formulaire en ligne sur bretagneportede Loire.fr

Sur rendez-vous au service Urbanisme : 06 07 57 06 17



Zones d'Accélération Des Énergies naturelles Renouvelables (ZADER).

L'État demande aux communes de définir d'ici le 31 décembre 2023, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Une réunion publique a eu lieu mercredi 29 novembre 2023 à la Salle des Fêtes de Tresboeuf en partenariat avec les communes de Lalleu, La Couyère, La Bosse de Bretagne, Le Sel de Bretagne et Ercé en Lamée.

Cette réunion a eu pour but de présenter le **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** ainsi que les différentes sources d'Énergies Naturelles Renouvelables (éolien, panneau solaire photovoltaïque et thermique, la méthanisation, le bois, la géothermie).

Il y a été aussi présenté l'outil cartographique répertoriant les potentialités d'implantation sur notre territoire.

La discussion s'est poursuivie sur les différents modèles d'énergies renouvelables avec les inconvénients et avantages selon les énergies.

Habitants de Lalleu, nous vous invitons à passer en mairie pour venir voir la cartographie de la commune vous montrant les zones potentiellement utilisables pour l'implantation de ces sources d'énergie et de donner votre avis sur un registre qui est mis à votre disposition.





À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Venez découvrir un nouveau livre, une bande dessinée, une activité culturelle...
L'INSCRIPTION EST GRATUITE

Les eaux miraculeuses et guérisseuses de Bretagne de Christophe Aurayj par Yannick Bouvet

Deux livres de Christophe Aurayj, aux éditions Ouest France :

Les eaux miraculeuses et guérisseuses de Bretagne
et *Les pierres magiques et guérisseuses de Bretagne*

"Jeter des pièces dans une fontaine, recueillir de l'eau d'une source sacrée, y allumer un cierge : tels sont des gestes pratiqués aujourd'hui pour exprimer un vœu et souhaiter qu'il soit miraculeusement exaucé. Mais que sont devenues les fontaines d'antan ? Sont-elles mises en valeur ? Par qui sont-elles fréquentées ? Quels vœux sont exprimés et quelles maladies peuvent faire précisément l'objet de guérisons miraculeuses en fonction des sites ?"

RUSSIE révolution et guerre civile 1917-1921 de Anthony Beevor par Yannick Bouvet

Russie révolution et guerre civile de 1917-1921 de Anthony Beevor aux éditions Calmann Levy

L'auteur revient sur une histoire mythique du vingtième siècle avec de nouveaux éléments issus de recherches récentes qui viennent remettre en question nombre de clichés ou erreurs historiques.

Un must !

ILLÉGAL, un film de Olivier Masset-Depasse (2010) par Isabelle Souchet

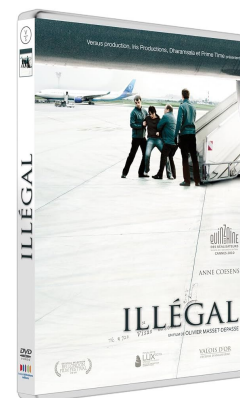
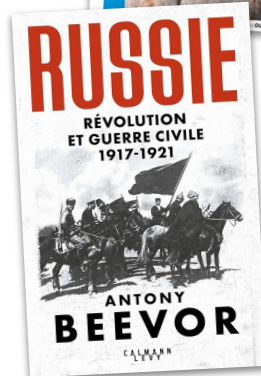
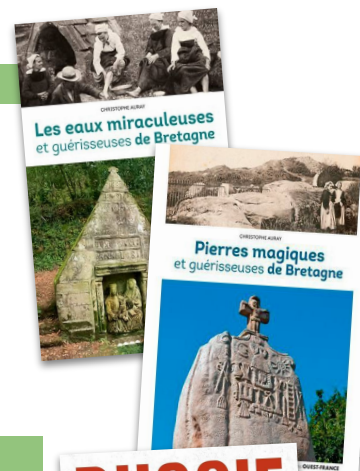
DVD TOUS PUBLICS DRAME

Tania et son fils de 14 ans, Ivan, sont des immigrés russes qui vivent clandestinement en Belgique. Sans cesse sur le qui-vive, Tania redoute les contrôles de police. Arrêtée et placée en centre de rétention, la mère et le fils sont séparés. Yvan est recueilli par une amie biélorusse. Refusant de révéler son identité et face aux menaces d'expulsion, elle fait tout son possible pour protéger son fils.

Ce film belgo-franco-luxembourgeois relate le sort réservé aux illégaux en Europe soit, en d'autres termes, le bafouement des Droits de l'Homme.

Bonus dans le coffret :

deux excellents courts métrages, Chambre Froide (2000) et Dans l'ombre (2004).



NOUVEAUTÉS

Ces ouvrages sont disponibles à la bibliothèque de lalleu et font partie d'un nouveau lot récemment acquis.

Un nouvel arrivage de bd pour adultes et un lot important de livres pour enfants en provenance de la médiathèque départementale qui ravira petits et grands à l'aube des vacances de Noël est également fraîchement arrivé -plus de 170 livres.) !

Profitez-en avant la fermeture pour les fêtes : **du 22 décembre au 4 janvier 2024.**



PENSEZ-Y : vous avez accès via le site <https://reseaubibliotheques.bretagneportedealoire.fr/>
à un catalogue de plus de 8000 livres, disques, films qui vous permet d'effectuer
des recherches dans l'ensemble des bibliothèques du réseau !

Le Petit Journal de Lalleu

Vous avez de bonnes idées d'articles ? Vous souhaitez améliorer le PJJ ?
Rejoignez le comité de rédaction qui a fort besoin d'aide et de soutien !

lepetitjournaldelalleu@gmail.com

Y. Bouvet, S. Dhinaut, M. Esteve, C. Hilbey, T. Lassalle, G. Rossi, I. Souchet



**J'aime mon
village.Lalleu**

LA SOLIDARITÉ, UN CHANTIER À PARTAGER

Des travaux à l'arrêt, des factures élevées, une restriction de chauffage, un logement humide, des travaux en urgence à réaliser (électricité, isolation/chauffage, infiltrations, auto-réhabilitation accompagnée, etc.)?

L'association des Compagnons Bâtitseurs intervient sur le territoire de Bretagne Porte de Loire Communauté auprès des propriétaires occupants pour réaliser des travaux d'amélioration de votre logement. Cette association a vocation à mener des chantiers solidaires permettant de vivre dans un logement digne et adapté aux besoins des familles modestes et très modestes.

Bien au-delà de l'aide technique, les Compagnons Bâtitseurs permettent des rencontres riches entre les habitants, les référents techniques et les bénévoles. C'est une démarche qui permet aussi aux habitants de développer leur estime d'eux-mêmes, révélant leur propre capacité à faire et à se mobiliser.



Les personnes ayant besoin d'aide ou l'envie d'aider peuvent contacter l'association :

Compagnons Bâtitseurs Bretagne - 22 rue de la Donelière 35000 RENNES
07.82.69.36.85 - 02.99.02.60.60 - bricobus35@compagnonsbatisseurs.eu

RAMASSEZ VOS DÉJECTIONS CANINES

Un petit geste qui compte pour tous :

Sur la voie publique et y compris dans les espaces verts municipaux, il est obligatoire de ramasser les déjections canines. Aimer les animaux, c'est aussi accepter de respecter quelques règles de savoir vivre notamment pour éviter les désagréments des déjections canines sur la voie publique et dans les espaces verts municipaux.

Alors optons pour un peu de civisme ! Ayez toujours avec vous un sac pour ramasser ses déjections et déposez-les dans les poubelles disponibles sur la commune.



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

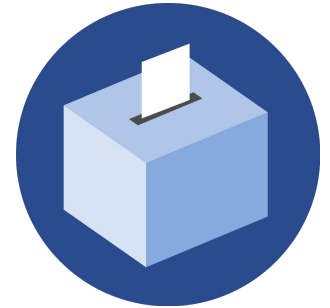
Les élections Européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024 pour désigner les représentants au Parlement Européen.

Pensez dès à présent à vous inscrire sur les liste électorales

- en ligne sur : service-public.fr
- en Mairie.

Pièce à fournir : pièce d'identité en cours de validité ou expirée depuis moins de 5 ans justifiant de la nationalité française + justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'électricité, gaz, téléphone, ou abonnement internet) et pour les citoyens européens : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validation. Vous devez alors vous inscrire sur la liste électorale complémentaire.

Tout changement d'adresse au sein même de la commune doit être impérativement signalé en Mairie pour éviter une radiation des listes électorales.



ATTACHEZ VOS ANIMAUX QUAND VOUS ÊTES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Quand vous promenez vos toutous maintenez-les en laisse même s'il ne sont pas méchants.

Il en va de votre responsabilité. Pensez qu'un enfant puisse avoir peur d'un gros toutou joyeux qui vient vers lui.

COMICE AGRICOLE 2024

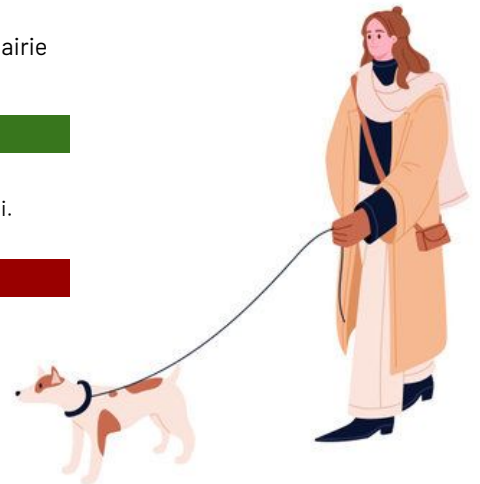
Jeudi 23 novembre 2023 a eu lieu la première réunion à la Salle des Fêtes de Lalleu.

Il y avait 57 personnes présentes.

Ce Comice Agricole dépend de l'association représentant les communes de l'ancien canton du Sel de Bretagne. Il se fera en partenariat entre les communes de La Couyère et Lalleu.

Monsieur Romain PRIME a été élu président de l'association lors du 28 novembre 2023.

LE COMICE AGRICOLE aura lieu le 7 septembre 2024.



INVITATION AUX VOEUX :

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal vous invitent à la cérémonie des vœux
le dimanche 14 janvier 2023
à 11h00 à la salle des fêtes.

COMITÉ DES FÊTES

Rétrospective en images des événements organisé par le comité des fête cette année ! 🙌

VENIR DÉGUSTER ET PARTAGER UN MOMENT DE CONVIVIALITÉ AUTOUR D'UN

REPAS COCHON GRILLÉ

Le samedi 20 mai 2025 à 19 h 50
Salle des fêtes de LALLEU

Apéro offert, cochon grillé, fromage, dessert et café
Adulte : 10€
Enfant de 6 à 12 ans : 7€
Enfant moins de 6 ans : offert

VOULEZ RÉSERVER VOTRE REPAS AVANT LE 10 MAI 2025
VOUS POUVEZ CONTACTER RAYMOND VENTROUX
AU 06 86 18 06 00
ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES

14 JUILLET

Fête nationale

PLACE DE L'ÉGLISE DE LALLEU

À PARTIR DE 17H00

SCÈNE OUVERTE
ARTISTES SOYEZ
LES BIENVENU-E-S

PALETS
RESTAURATION
&
BURETTE

N'oubliez pas
d'apporter
vos PALETS



25 KMS
35 KMS
45 KMS

VTT A LALLEU 3 CIRCUITS

SUR LES RIVES DU SEMNON

PARTICIPATION 5 EUROS
TEL : 06-86-18-06-00
RDV A LA SALLE DES FÊTES

SAMEDI 28 OCTOBRE
A PARTIR DE 13H30

DIMANCHE 29 OCTOBRE
A PARTIR DE 08H00

ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES
L'ASSOCIATION NE RÉPOND NI DES VOLS, NI DES ACCIDENTS



PROGRAMME 2024 DU COMITÉ DES FÊTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 8 MARS



COCHON GRILLÉ 18 JUIN



VIDE GRENIER 18 AOÛT



RANDONNÉES VTT 26 ET 27 OCTOBRE



GALETTES DES ROIS

Tous les habitants de Lalleu sont invités à venir partager le verre de l'amitié et manger la galette des rois.

**19 JANVIER 2024 À 19H30
À LA SALLE DES FÊTES**



Merci de nous rendre réponse avant le 15 janvier 2024 au 06.86.18.06.00 ou en déposant ce coupon chez Raymond Ventroux au 7 rue des Violettes, 35320 LALLEU

En nous précisant votre nom et le nombre de personnes présentes :

Le comité des fêtes

@alexandrasamoyeau

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2023



Présents.es : M. LASSALLE, BARDY, HILBEY, PAPION, VEINANTE, DEFFAINS et BOUVET. Mmes. CHAUSSIS, COTTIER, MALEUVRE, PRIME.

Absents excusés : M. BOUTIER et GIMENO, Madame HALATRE procuration à Mr BOUVET, Mme LE BOZEC procuration à Mr LASSALLE,

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS LOCAUX

La loi impose depuis le 1er juin 2023 de désigner un référent déontologue qui sera chargé de conseiller tout élu local, au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Ce référent ne peut être choisi parmi les personnes exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées un mandat d'élu local, ou n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer en qualité de référent déontologue des élus, jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026. Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de ses missions.

Me. Michel POIGNARD,

Docteur en Droit – Avocat Honoraire à la Cour, Spécialiste en Droit Public, Chargé d'Enseignement

A la demande du référent déontologue, il peut être mis fin à ses fonctions.

Vote : 12 Pour, 1 abstention

FOND DE CONCOURS DE FONCTIONNEMENT 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération du 26 septembre 2023, le Conseil Communautaire de Bretagne Porte de Loire Communauté a fixé le montant de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) à hauteur de 50% du montant réparti, soit une enveloppe 2023 de DSC de 314 026 €. la part revenant à la commune de LALLEU est 11 969€.

Il est précisé que ce fonds de concours ne pourra être versé qu'après délibération de l'ensemble des collectivités validant ce principe. Après en avoir délibéré, les élus valident cette proposition.

Vote : 13 Pour

SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle que des demandes de subventions au titre des amendes de police ont été déposées auprès du Département d'Ille et Vilaine suite au Conseil Municipal du 18 janvier 2023. A ce Titre, la Commission permanente du Conseil Départemental lors de sa séance du 28 août 2023 propose à la Commune l'attribution d'une subvention de 11 020,00 € pour la réalisation des travaux d'aménagement, de la rue des violettes et de la place de stationnement en site propre rue des tulipes (place PMR).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition d'attribution de subvention au titre des amendes de police pour un montant de 11 020,00 €,

- fera la demande de versement à la suite de cette délibération avec versement des justificatifs de réalisation et de paiements des travaux.

Vote : 13 Pour

SDE 35 – CONVENTION PORTANT RÉALISATION D'UNE OPÉRATION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de ce qui suit : La Collectivité a transféré au SDE 35 sa compétence d'éclairage public. Elle a sollicité le SDE 35, maître d'ouvrage, pour la réalisation de travaux d'éclairage public sur son territoire. Ces travaux ont pour but de changer l'éclairage actuel des candélabres et de passer en lumière LED. Le SDE 35 adresse la présente convention accompagnée d'une étude technique sommaire qui décrit l'opération et donne une estimation financière par poste de dépenses du montant de l'opération. Cette étude a été définie en lien avec la collectivité.

La convention prend effet à compter de sa signature par le SDE35. Elle est conclue pour la durée nécessaire à la réalisation de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention portant réalisation d'une opération d'éclairage public, sur tous les candélabres en dehors de ceux situés rue des tulipes.

Vote : 13 Pour

CONVENTION RASÉD – COMMUNE DE RETIERS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis quelques années, le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASÉD) intervient dans le RPI de La Couyère – Lalleu- Thourie. C'est la commune de Retiers qui en assume les frais de fonctionnement.

Tous les ans, la Commune de Retiers nous demande une participation basée pour 50 % sur le nombre total d'élèves de leur école et 50 % sur le nombre d'interventions individuelles. Cette pratique remonte à de nombreuses années sans avoir été acté. Le SGC de Vitré réclamant un justificatif, il y a lieu de conventionner entre les communes. Pour information en 2021 nous avons versé 15,24€. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Vote : 13 Pour

DEMANDE DE VERSEMENT DU FOND DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PORTE DE LOIRE BRETAGNE COMMUNAUTE – RÉNOVATION DE LA ROUTE DES LIEUX-DITS « LA GERBAUDIÈRE » ET « LA FLÉCHAIS »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10 mai 2023 concernant la rénovation des routes menant aux lieux-dits « La Gerbaudière » et « La Fléchais », dont les travaux s'élèvent à 49.837,25 € HT soit 59.804,70 € TTC pour lesquels la commune peut bénéficier du fond de concours de la Communauté de Communes de Bretagne Porte de Loire Communauté pour un montant de 50 % du coût maximum HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite l'attribution du fonds de concours de 24.918.62 € comme les travaux étant terminés et payés.

Vote : 13 Pour

LOCATION SALLE DES FÊTES POUR LES JEUNES AGRICULTEURS

Les Jeunes agriculteurs organisent une soirée le 18 novembre 2023 et souhaitent louer la salle des fêtes. N'étant pas une association de la commune, ils souhaitent bénéficier d'un tarif équivalent aux associations locales. Lors du dernier repas organisé en 2018 le Conseil Municipal de l'époque avait validé le prix de la location à 100€.

Vote 13 Pour

Rencontre avec le repreneur de l'épicerie Bar, Monsieur Vincent AUBRY avec normalement une ouverture du commerce en début janvier 2024.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 15 NOVEMBRE 2023



Présent.es : M. LASSALLE, BARDY, BOUVET, GIMENO, PAPION, VEINANTE. Mmes COTTIER, LE BOZEC, MALEUVRE

Absents excusés : M. BOUTIER, HILBEY procuration à Mr LASSALLE, Mmes HALATRE procuration Mr BOUVET, Mme CHAUSSIS procuration à Mme MALEUVRE, et Mme PRIME (arrivée à 21h11)

Absent : M. DEFFAINS.

DÉCISION MODIFICATIVE N°4

Il manque actuellement 1999,60 € dans le compte 1641 « emprunts en Euros ». Pour équilibrer ce compte nous proposons de transférer :

-1000,00 € du compte 61358 « location mobilière et Autres » et - 999,60 € du compte 6228 « Divers »

Avis : 12 Pour

PARTICIPATION DES COMMUNES A LA DEMARCHE « BRICOBUS »

Compagnons bâtisseurs de Bretagne est une association reconnue depuis de nombreuses années pour son engagement dans la lutte contre le mal logement et son action à caractère social. Ils proposent aux collectivités la mise en place de la démarche « BRICOBUS » sur leur territoire, via la signature d'une convention. La démarche BRICOBUS: l'objectif de cette démarche appelée « BRICOBUS » est d'accompagner les propriétaires ou locataires qui rencontrent une difficulté sociale, technique et/ou économique, ou encore un blocage administratif, pour réduire rapidement la précarité énergétique ou l'insalubrité de leur logement. Ils proposent un conseil technique et administratif, du prêt d'outillage et organisent des chantiers solidaires.

Les habitants participent à la hauteur de leurs capacités aux travaux ou à la vie du chantier. Afin de garantir la qualité des travaux, ils sont accompagnés par un animateur technique des Compagnons Bâtisseurs. La main d'œuvre est gratuite pour les bénéficiaires, car financée par différents partenaires et parfois des bénévoles. Les matériaux sont pris en charge jusqu'à 90 %, pour un montant maximum de 1000 € et le reste à charge est très limité, grâce aux financements soulevés.

Le BRICOBUS propose une prise en charge rapide pour des travaux d'urgence comme par exemple : sécurisation électrique, remplacement d'un ballon d'eau chaude ..., ou de petite ampleur tel que travaux souvent écartés des dispositifs classiques comme l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Ainsi son action est complémentaire à celle de SOLIHA et permet de compléter le dispositif d'animation. En s'inscrivant dans un parcours travaux, les bénéficiaires du BRICOBUS peuvent être rassurés, voir l'importance de gagner en confort et s'inscrire ensuite dans un programme de rénovation global entrant dans le cadre de l'OPAH.

La communauté de communes BPLC propose une convention de 1 an du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 renouvelable 1 an dans laquelle les communes seraient partie prenante à hauteur de 0,23ct/hab/an soit pour la commune de LALLEU un montant de 131€. Si toutes les communes donnent un avis favorable cela permettrait de financer à hauteur de 7 500€ avec un complément de la COMCOM de 2500€, soit un total de 10 000€ soit un équivalent de 23 à 28 jours.

Avis : 12 Pour

BAIL COMMERCIAL COMMERCE

Le commerce actuel étant fermé depuis le 15 mars 2023, le bail initial étant à échéance le 30 novembre 2022, il va être nécessaire de faire un nouveau bail à compter du 1er décembre 2023 avec le nouveau repreneur auprès de l'Office Notarial de Janzé. Proposition de maintenir le loyer à 100€, ce dernier évoluera en fonction de l'indice qui s'y rattache.

Avis : 12 Pour

MODIFICATION DES TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIÈRE

La commission Cimetière vient de terminer la situation des tombes et des personnes qui y sont enterrées. En faisant une comparaison avec les autres communes similaires et les abandons à prévoir, il semble nécessaire d'augmenter les prix des concessions avec effet au jour de la délibération.

Concession de 15 ans : passer de 60 à 90€

Concession de 30 ans : passer de 110 à 150€

Concession de 50 ans : passer de 160 à 200€

AVIS : 12 Pour

APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE AVEC LA CAF ET BPLC

Le territoire de Bretagne Porte de Loire Communauté s'est engagé avec les services de la CAF 35 dans la rédaction d'une Convention Territoriale Globale (CTG) qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Cette démarche élaborée en concertation avec les élus locaux courant 2023 a permis de finaliser une nouvelle convention. Cette dernière fixe les grandes orientations politiques, détermine un plan d'actions à mettre en œuvre ainsi que les modalités de gouvernance et de pilotage politique du projet. Elle s'inscrit sur la période 2023-2027 permettant ainsi aux acteurs du territoire d'expérimenter, d'évaluer et d'ajuster les actions telles que définies par les instances de pilotage. La CTG vise donc à renforcer l'efficacité et la complémentarité des actions en direction des habitants du territoire, tout en maintenant le financement des acteurs communaux gestionnaires de certains services publics comme les Accueils Collectifs de Mineurs (ALSH), les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

Pour mémoire, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) permettait le financement de certains postes de coordination pour les communes gestionnaires de services/équipements. La mise en place de la CTG induit une perte de financement directe pour ces communes. Pour autant, elle autorise l'instauration d'un bonus territoire qui correspond à un financement de 3 Équivalent Temps Plein, plafonné à hauteur de 24000€/ETP. Ces postes devant permettre le développement d'actions au service du projet de territoire.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur ce projet de convention, et ce avant le 31/12/2023.

Avis : 12 Pour

DÉSIGNATION DU CABINET D'ARCHITECTE EN VUE DE LA RÉHABILITATION DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET D'UNE PARTIE ANNEXE A LA MAIRIE.

Suite à l'aide de Monsieur DELAPORTE, chargé de mission Développement Local de l'Agence départementale des Pays de REDON et des Vallons de Vilaine, et de Madame CARUEL, Architecte Conseil du département, et en relation avec la Commission Bibliothèque, il a été réalisé un cahier des charges dans le cadre d'étude préalable à la Réhabilitation de la salle du Conseil Municipal et d'une partie annexe à la Mairie, programmation et diagnostic architectural, 8 cabinets ont été sollicités et 3 nous ont fait parvenir leur proposition à savoir :

- CELESTE/Gwenaël MASSOT architecte
 - FB Architecte (Françoise BESCOND) en association avec CRESTO MODULES ET BEE
 - Atelier BELANFANT DAUBAS
- La commission Bibliothèque s'est réunie le 20 Octobre 2023 pour étudier les trois offres. Elle a décidé de retirer l'offre de l'Atelier BELANFANT-DAUBAS.

Après avoir présenté au Conseil Municipal le tableau d'analyse des offres, les membres de la Commission Bibliothèque proposent au Conseil Municipal de retenir le Cabinet CELESTE.

Avis : 12 Pour.

MOTION DE SOUTIEN AUX EHPAD, RA, SERVICE D'AIDE A DOMICILE, ESMS PERSONNES ÂGÉES :

Face aux difficultés financières grandes des EHPAD publics et privés associatifs, des résidences Autonomie, des services d'Aide à domicile, plusieurs élus municipaux d'Ille et Vilaine, Présidents de Conseil d'Administration de ces différents organismes se sont réunis le 4 octobre 2023 à Bruz, à l'instar des élus des trois autres départements de Bretagne. La situation financière de ces établissements est alarmante. Ils sollicitent les élus de toutes les communes à les soutenir en adoptant la motion, pour la prise en charge de la dépendance, le soin et l'accompagnement portés à nos anciens dans notre département. Le Conseil Municipal a pris la décision de signer cette motion de soutien,

Avis : 12 Pour.

Demande de modification de la date du prochain conseil au 7 décembre au lieu du 6.

Planification des prochaines dates des Conseil Municipaux pour l'année 2024 :

17 janvier / 21 février / 20 mars / 17 avril / 15 mai / 12 juin

Cérémonie des vœux le 14 janvier 2024